

Étude : Obtention d'un baccalauréat d'un collège communautaire : aperçu des gains et perspectives pour les programmes d'études de cycles supérieurs

Diffusé à 8 h 30, heure de l'Est dans *Le Quotidien*, le lundi 9 septembre 2019

Le revenu des titulaires d'un baccalauréat est généralement beaucoup plus élevé que celui des travailleurs qui n'ont aucun grade universitaire. Toutefois, les programmes de baccalauréat étaient habituellement offerts uniquement par les universités, qui sont moins accessibles aux résidents des régions rurales que les collèges.

Depuis la fin des années 1980, certains collèges ont commencé à offrir des programmes de baccalauréat. Dans l'ensemble, 4,3 % de tous les baccalauréats ont été décernés par des collèges. Jusqu'à maintenant, on en savait très peu sur les bénéfices d'obtenir un baccalauréat collégial plutôt qu'un baccalauréat universitaire.

Une nouvelle étude de Statistique Canada révèle que, deux ans après l'obtention du diplôme, les gains annuels moyens des titulaires d'un baccalauréat collégial (55 187 \$) étaient 12,0 % plus élevés que ceux des titulaires d'un baccalauréat universitaire (49 281 \$), 42,5 % plus élevés que ceux des titulaires d'un diplôme d'études collégiales (38 726 \$) et 38,2 % plus élevés que ceux des titulaires d'un certificat d'études collégiales (39 935 \$).

L'avantage lié aux gains dont jouissaient les titulaires d'un baccalauréat collégial par rapport aux titulaires d'un baccalauréat universitaire pouvait presque tout le temps s'expliquer par le fait que les titulaires d'un baccalauréat collégial étaient plus susceptibles de choisir des domaines d'études associés à une rémunération élevée, du moins en début de carrière. À titre d'exemple, 38,1 % des titulaires d'un baccalauréat collégial ont étudié en commerce, en gestion et en administration publique (des disciplines associées à une rémunération élevée), comparativement à 21,0 % des titulaires d'un baccalauréat universitaire.

Dans l'ensemble, 89,0 % de l'écart de rémunération observé entre les deux groupes de personnes deux ans après l'obtention de leur diplôme était attribuable aux différences quant au choix du domaine d'études. Le reste de l'écart de rémunération pouvait être expliqué par le fait que l'âge des titulaires d'un baccalauréat collégial dépassait de plus de deux ans celui des titulaires d'un baccalauréat universitaire.

Bien que les titulaires d'un baccalauréat collégial semblent avoir pu tirer avantage de leur choix de domaine très tôt dans leur carrière, ces domaines n'étaient pas associés à une croissance plus rapide des gains au cours des années subséquentes. En fait, de deux à cinq ans après l'obtention du diplôme, les gains annuels moyens des titulaires d'un baccalauréat universitaire avaient augmenté d'environ 3 000 \$ de plus que ceux des titulaires d'un baccalauréat collégial. Cette différence de croissance des gains n'était aucunement liée aux différences quant au choix du domaine d'études.

L'étude a également révélé que 11,9 % des titulaires d'un baccalauréat universitaire s'étaient inscrits à un programme d'études supérieures au cours des deux années suivant l'obtention de leur baccalauréat. En revanche, 2,5 % des titulaires d'un baccalauréat collégial avaient fait de même au cours de la même période. Près de la moitié de cet écart était lié au fait que les titulaires d'un baccalauréat universitaire étaient plus susceptibles de choisir des disciplines très souvent associées à la poursuite d'études supérieures, comme les sciences humaines ainsi que les sciences physiques et de la vie et les technologies.



Objectifs liés au développement durable

Le 1^{er} janvier 2016, des pays du monde entier ont officiellement commencé à mettre en œuvre le [Programme de développement durable à l'horizon 2030](#), le plan d'action des Nations Unies axé sur la transformation qui vise à relever des défis mondiaux urgents au cours des 15 prochaines années. Ce plan se fonde sur 17 objectifs précis liés au développement durable.

L'étude *Obtention d'un baccalauréat d'un collège communautaire : aperçu des gains et perspectives pour les programmes d'études de cycles supérieurs* est un exemple de la manière dont Statistique Canada appuie le suivi des progrès relatifs aux objectifs mondiaux liés au développement durable. Le présent communiqué contribuera à mesurer l'objectif suivant :



Note aux lecteurs

L'étude a permis d'examiner les gains annuels et les taux d'inscription à des programmes d'études supérieures chez les titulaires d'un baccalauréat collégial décerné en Ontario, en Alberta et en Colombie-Britannique (qui sont à l'origine de la quasi-totalité des baccalauréats délivrés par des collèges). Les personnes visées par l'étude ont obtenu leur diplôme de 2010 à 2013 et ont fait l'objet d'un suivi deux ans et cinq ans après l'obtention de leur diplôme. L'accent a été mis sur les salaires et traitements annuels tirés des feuillets T4 (déclarés en dollars constants de 2015) ainsi que sur l'inscription à un programme d'études supérieures (c.-à-d. un programme de maîtrise ou de doctorat). Les données provenaient principalement du Système d'information sur les étudiants postsecondaires et du Fichier des familles T1.

Le document de recherche intitulé « [Obtention d'un baccalauréat d'un collège communautaire : aperçu des gains et perspectives pour les programmes d'études de cycles supérieurs](#) », qui fait partie de la série *Direction des études analytiques : documents de recherche*, est maintenant accessible.

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec nous au 514-283-8300 ou composez sans frais le 1-800-263-1136 (STATCAN.infostats-infostats.STATCAN@canada.ca).

Pour en savoir davantage sur les concepts, les méthodes et la qualité des données, veuillez communiquer avec Marc Frenette au 613-864-0762 (marc.frenette@canada.ca), Division de l'analyse sociale et de la modélisation.